

N/REF : 24/10/2025 11H28 C:264667 I:34046
V/REF : 00018867
V/Email reçu le Vendredi 24/10/2025 a 11H28

THERMAL MANAGEMENT SOLUTIONS

**115 RUE HILAIRE DE CHARDONNET
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 115 CHARDONNET
115 RUE HILAIRE DE CHARDONNET
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 07 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 115 HILAIRE DE CHARDONNET GRENOBLE TECHNISUD
M VENDRAMINI 06 98 37 27 34

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE DE TOILETTE (SITUE VERS L ATELIER -
TOILETTE HANDICAPEE)

Donneur d'ordre : M. . VENDRAMINI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 24/10/2025 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE SITE
DEBOUCHAGE DES TOILETTES PERSONNES HANDICAPÉES
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 06/11/25 a 14H52
MP AB Email envoyé le 25/10/25 a 07H22 M. . VENDRAMINI
AS LCOMPTER Email envoyé le 24/10/25 a 14H41 M. . VENDRAMINI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,25	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	225,55
TOTAL H.T.				254,67
T.V.A. a 20,00%				50,93
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>305,60</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN